



# Rapport

*par la commission de gestion*

sur le

«Projet de révision du plan directeur  
communal - PDCom »

selon le message du Conseil Municipal  
du 11 octobre 2018

Document de travail à l'usage du Conseil général

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux,

La commission de gestion a pris connaissance du message du conseil municipal relatif à l'objet cité en page d'accueil. Elle a examiné le projet PDCOM au cours des séances des 15 avril, 19, 21 et 26 août, 9 septembre, 15 et 22 octobre 2019.

Elle a reçu M. Christophe Clivaz, conseiller communal en charge du dossier, le 15 avril 2019 pour une séance de présentation.

## 1. Entrée en matière

La commission a pris connaissance des documents.

La commission a approuvé tacitement l'entrée en matière.

## 2. Présentation et discussion

Dans son examen du « Projet de révision du plan directeur communal - PDCOM » du 9 septembre 2019, la Cogest a émis en préambule :

- deux propositions relatives au degré de contrainte du PDCOM
  - Le degré de contrainte du PDCOM doit être précisé.  
En effet le PDCOM doit être, du point de vue de la Cogest, **un instrument de pilotage non contraignant.**
  - Dans le même esprit, **c'est le conditionnel qui doit être utilisé pour les projets non aboutis** mentionnés dans le PDCOM.  
En effet, avant que tous les aspects des projets évoqués soient définis, plus particulièrement leur financement, ces derniers ne peuvent être considérés comme acquis.
- une remarque concernant son aspect plus politique que financier.

La Cogest remercie la municipalité pour les réponses données ainsi que pour les précisions qu'elle a apportées aux nombreux points soulevés.

A la lecture des réponses de la municipalité, la Cogest constate l'aspect essentiellement évolutif du PDCOM « **L'élaboration, comme l'utilisation prévue pour ce document, ont été voulues souples et évolutives (cf. page 6).** ».

D'autre part, les éléments financiers ne sont pas précisés, comme indiqué dans la réponse de la municipalité « **les études opérationnelles concernant les aspects techniques et de financement devront être menées dans le cadre de leur mise en œuvre propre.** »

La Cogest relève en outre que sa demande quant au respect des prescriptions légales concernant l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite fait bien partie des priorités du PDCOM « **la stratégie thématique de mobilité a été renforcée selon la présente demande (mesure M2 p.41).** »

En outre, la Cogest a demandé au président de la Municipalité, M. Varone, des précisions supplémentaires concernant le degré de contrainte du PDCom et a obtenu les réponses suivantes :

- Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle LAT, chaque commune a désormais l'obligation de définir un schéma directeur (appelé aussi options communales de développement). Il faut rappeler ici qu'en matière de développement territorial, la notion de planification est devenue centrale.
- La Ville de Sion a anticipé cette obligation en présentant au Conseil général un plan directeur communal. Cette vision a été acceptée, à l'unanimité, en 2012. Ensuite, un nouveau volet énergétique a été présenté au Conseil général qui l'a également validé.
- Le PDCom présente les lignes directrices du développement de notre ville. Il ne s'agit pas d'un texte contraignant qui doit être homologué par une instance supérieure. Ce document présente la vision partagée des autorités communales sur le développement de la commune. Cette vision est évolutive et elle devra être régulièrement adaptée à la réalité.
- Les règlements contraignants qui seront présentés au Conseil général seront les nouveaux PAZ et RCCZ. Pour que le Conseil d'Etat approuve par la suite les nouveaux PAZ et RCCZ, nous devons démontrer qu'ils s'inscrivent dans la stratégie du plan directeur communal.
- Le PDCom doit réunir les 2 pouvoirs autour d'une vision partagée du développement de notre ville. Nous avons proposé, lors de la dernière séance du Bureau, de remplacer, dans le message qui accompagne ce PDCom, le mot « lie » par « réunit » et ce dans le respect des compétences de chaque pouvoir.
- Dans le cadre de cette vision partagée, nous avons soumis ce document au Conseil général en lui laissant le temps de l'examiner et en lui proposant de nous adresser ses remarques. Ces dernières ont été quasi intégralement reprises par le Conseil municipal et intégrées dans le document qui est soumis à approbation le 5 novembre prochain.

### 3. Conclusion et vote

La Cogest souligne particulièrement que le PDCom n'est pas un texte contraignant, mais qu'il présente une vision partagée des autorités communales sur le développement de la commune.

La Cogest constate que le message soumis à son examen est plus politique que financier.

Aucun élément financier n'est précisé. Pour chaque projet évoqué dans le PDCom, le financement devra être discuté au fur et à mesure de leur mise en œuvre.

En outre, compte tenu de l'aspect « évolutif » du PDCom. Les projets mentionnés sont appelés à changer jusqu'à leur éventuelle réalisation.

Aussi, vu les différentes constatations indiquées ci-dessus et compte tenu de la mission principale de la Cogest selon l'article 16 du RCG,

**la COGEST décide par 13 oui, 1 non et 1 abstention de ne pas proposer de recommandation de vote au Conseil général.**

Sion, le 22 octobre 2019

Le Président

Daniel Ulrich

Le Rapporteur

Charles-André Rey

Document de travail à l'usage du Conseil général

## LISTE DES PRESENCES - Examen du message sur le PDCom

		15 avril 2019	19 août 2019	21 août 2019	26 août 2019	9 septembre 2019	15 octobre 2019	22 octobre 2019
<b>Membres Permanents</b>								
Ulrich Daniel, Président	PLR	X	X	X	X	X	X	X
Barras Dominique, Vice-Président	PDC	X	X	X	X	X	X	X
Rey Charles-André, Rapporteur	PDC	excusé	X	X	X	X	X	X
Bornet Patrick, Vice-Rapporteur	PLR	X	X	X	X	X	X	X
Bornet Ruth	PLR	X	X	X	X	X	excusée	X
Carruzzo Sébastien	Les Verts	X	X	X	X	X	X	X
Fumeaux Dionys	UDC	X	X	X	X	X	excusé	X
Gillioz Fernand	PLR	X	X	X	X	X	excusé	X
Maury Cindy	ADG	excusée	X	excusée	X	X	excusée	excusée
Micheloud Benoît	PDC	X	X	X	X	X	X	X
Pitteloud Christophe	PDC	X	X	X	X	X	X	X
Pitteloud Rey Nathalie	Les Verts	X	X	X	X	X	excusée	X
Sierro Christophe	PDC	X	X	excusé	X	X	X	X
Theler Maud	ADG	X	X	X	X	X	X	X
Vergères Pierre-Michel	UDC	X	X	X	X	X	X	X

### Membres Suppléants

Pallara Juan Carlos	ADG	X						X
Broccard Jean-Michel	PDC	X						
Moren Jean-Philippe	PDC			X				
Bourban-Carthoblaz Christine	PLR						X	

<b>Total</b>		15	15	14	15	15	11	15
--------------	--	----	----	----	----	----	----	----

Document de travail à l'usage du Conseil général